

Suprême Grand Chapitre de la Sainte Arche Royale de Jérusalem Pour La France



ORDONNANCE N°9

Nous, Vincent BARRAULT,

Premier Grand Principal du Suprême Grand Chapitre de la Sainte Arche Royale de Jérusalem Pour La France,

En accord avec les TEC Frank FAUQUEMBERGUE et Jacques ATTARDI, respectivement Deuxième et Troisième Grands Principaux de ce Suprême Grand Chapitre,

Vu la déclaration de principe du Suprême Grand Chapitre de la Sainte Arche Royale de Jérusalem pour la France, puissance maçonnique indépendante et souveraine, exclusivement masculine, exerçant son autorité sur les Chapitres de l'Arche Royale de Rite dit Domatique ou Anglais qui ont librement consenti de s'y fédérer et se soumettre à ses Statuts, Constitutions et Règlements Généraux,

Vu les articles 11.4.1, 11.4.2 et 11.4.3 des Statuts, Constitutions et Règlement Général adoptés le 25 mars 2017

Vu le résultat des votes obtenus à l'unanimité en Assemblée Générale Ordinaire le 2 décembre 2017,

Proclamons :

1^{er} Grand Principal - T.E.C. Lionel **POZZOLI** (*matricule AR 036*)

2^{ème} Grand Principal - T.E.C. Pierre **AMIGUES** (*matricule AR 040*)

3^{ème} Grand Principal - T.E.C. François **PAYEN de la GARANDERIE** (*matricule AR 042*)

Ils ont été installés lors de la tenue du Grand Chapitre qui a suivi cette AGO,

Notification officielle est faite à tous les Chapitres par les soins du futur Grand Scribe Esdras.

Fait à Paris, le 2 décembre 2016

T.E.C. Vincent BARRAULT
Premier Grand Principal

E.C. Lionel POZZOLI
Grand Scribe Esdras